

# Famille

## Des devoirs entre cœur et raison

« La plus ancienne de toutes les sociétés et la seule naturelle est celle de la famille. » écrivait Jean-Jacques Rousseau. Imposée par la vie même, la cellule familiale est à la base de notre construction individuelle. Tantôt aimée, adulée, bannie ou haïe, elle est le siège de devoirs qui conditionnent toute notre existence.



**S**elon E. Baudin, les devoirs de la famille sont nombreux et divers. Les uns s'imposent également à tous les membres de la famille et les autres à chacun d'eux en particulier, selon le rôle et la fonction que chacun doit y jouer.

### Les devoirs de la famille

#### > L'amour de la famille

Parents et enfants doivent vou-

loir qu'elle soit et qu'elle prospère, lui être attachés, prendre part à ses succès et à ses revers, ne jamais consentir à lui devenir indifférents ou étrangers.

Mais l'obligation de pratiquer cet amour et cet esprit a pour contrepartie l'obligation complémentaire de les contrôler et critiquer, d'empêcher que de vertu ils ne tournent en vices. L'amour de la famille peut

être tour à tour moral et immoral, comme l'amour de soi, comme l'amour de la patrie. La morale ne saurait donc en faire un devoir que dans les limites où il est légitime et vise à procurer un bien commun légitime ; elle le condamne dès qu'il franchit ces limites.

#### > L'esprit de famille

Parents et enfants doivent également envisager toutes choses sous

l'angle du bien commun de la famille, se sentir solidaires les uns des autres, assurer par leur entente son unité, sa stabilité, sa fortune, son bon renom etc.

#### > Les devoirs des parents envers leurs enfants

D'une manière générale, et en tous temps, les parents doivent à leurs enfants le respect, l'amour, le dévouement et la justice.

- Pendant le temps de leur formation, ils leur doivent spécialement l'entretien (nourriture, vêtement, logement, etc.) et l'éducation, c'est-à-dire tout ce que requiert le développement et le perfectionnement de leurs diverses personnalités physique, intellectuelle et morale. Les devoirs d'éducation en particulier s'imposent personnellement et strictement aux parents. Pour s'en mieux acquitter, ils peuvent sans doute, ils doivent même, se faire aider par des maîtres compétents et dévoués et par l'État ; mais en aucun cas ils ne sauraient s'en décharger complètement sur ces maîtres ni sur l'État.

- À leurs enfants formés et désormais capables de se suffire, ils doivent de les établir, c'est-à-dire de les assister de leurs conseils, de leur expérience et de leur fortune, dans le choix d'une profession et dans la fondation d'un nouveau foyer.

- Enfin, à leurs enfants désormais établis, ils doivent encore les secours spirituels et matériels qui peuvent leur être nécessaires, en attendant qu'ils leur lèguent, comme à leurs héritiers naturels, ce qui leur revient en équité de leurs propres richesses.

#### > Les devoirs des enfants envers leurs parents

En tous temps les enfants doivent à leurs parents respect, amour, dévouement et reconnaissance : tous devoirs dont l'ensemble constitue la « *piété filiale* ».

**« On ne peut bien gouverner sa famille qu'en donnant l'exemple ». (Confucius)**

- Tant que dure le séjour au foyer paternel, ils leur doivent en outre une exacte obéissance (réserve faite évidemment d'ordres immoraux) et une collaboration empressée et constante au bien commun de la famille.

- Une fois détachés du foyer paternel et établis à leur propre compte, ils leur doivent déférence, réconfort et assistance en leurs nécessités, leurs maladies et leur vieillesse. Car les nouvelles familles n'abolissent point celle dont elles essaient ; celle-ci subsiste avec ses devoirs propres aussi longtemps que subsistent ses membres.

### > Les devoirs réciproques des enfants

Les frères et les sœurs se doivent respect, amour et dévouement.

- Ils se doivent en outre de rester constamment unis : leur union,

## « La famille sera toujours la base des sociétés. » (Honoré de Balzac)

comme leur obéissance, est une des conditions de la prospérité de la famille, dont elle cimente l'unité, l'intimité et le bonheur.

- Des devoirs réciproques des frères et des sœurs il faut dire, comme de leurs autres devoirs familiaux, qu'ils ne les obligent pas seulement le temps que dure le foyer paternel, mais qu'ils continuent à les obliger quand ils l'ont quitté ou qu'il s'est éteint. Car, toute leur vie durant, ils resteront frères et sœurs, donc astreints à s'aimer, à s'entraider, à se réconforter, et à se soutenir matériellement et moralement en leurs besoins et leurs épreuves.

### > Les devoirs de la famille élargie

Grands-parents et petits-enfants, oncles et tantes, neveux et nièces,

cousins et parents éloignés, ne sauraient être liés par les communautés du sang et du nom sans être pareillement liés par des devoirs réciproques. Les obligations de ces devoirs ne peuvent évidemment que varier ; pratiquement, elles se mesurent à la nature et au degré de la parenté qui les fonde.

### Un rôle moralisateur

La multiplicité, l'étendue et les implications des devoirs que la famille impose à ses membres mettent en pleine évidence son rôle moralisateur. Elle exerce son influence tour à tour sur les parents et sur les enfants.

Sur les parents, en qui elle fortifie la conscience de leurs responsabilités et de leurs obligations, qu'elle

EXPERT

JEAN-PHILIPPE PIERRON

« L'être familial est un être agissant. Son être est un être qui se découvre dans un travail d'interprétation : on apprend à se comprendre comme étant de cette famille. L'être familial est un être dynamique au sens de l'énergie d'Aristote, relevant d'un parcours de la reconnaissance. [...] [d'un] travail d'élucidation grâce auquel répondre à la question : « qui suis-je, moi qui suis pris dans le temps, inscrit dans une généalogie qui m'accorde son hospitalité et me plonge dans le temps long de la transmission ? » »

\*Auteur de « Le climat familial. Une poétique de la famille » coll. La nuit surveillée, Cerf.

stimule au travail et à l'économie, qu'elle protège, à l'égal de leurs enfants, contre les tentations de la rue et du monde.

Sur les enfants, qu'elle forme en même temps qu'elle les préserve, qu'elle instruit par les leçons qu'ils entendent, par les bons exemples qu'ils ont sous les yeux, par l'air même qu'ils respirent. La famille constitue pour eux la première et la meilleure des écoles de morale, tant de morale personnelle que de morale sociale. Car elle leur enseigne à la fois les vertus individuelles et les vertus sociales, elle cultive également chez eux le sens de la dignité et le sens de la justice et de la charité, par la pratique constante qu'elle comporte du respect, de l'entraide et de l'esprit de sacrifice.

Quant cette école vient à manquer, nulle autre n'est en mesure de la remplacer, si excellente qu'on la suppose. Ni les collèges et les établissements d'instruction, ni la législation et les institutions de l'État, ni la vie sociale ne réussiront jamais à suppléer aux déficiences d'une éducation familiale manquée. Il y a bien de la vérité dans le paradoxe de Joseph de Maistre disant qu'un « honnête homme est formé à quatre ans ». ■

G.F.

(Source : « Cours de philosophie morale », E. Baudin, Paris 1936.)

La famille constitue pour eux la première et la meilleure des écoles de morale, tant de morale personnelle que de morale sociale.

